



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 30, mardi le 1^{er} juin 2021, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 21-08
Nom du requérant :	Francois Jodoin
Emplacement :	167 avenue Saint-François
Objet de la demande :	Autoriser une marge de recul arrière de 3.26 mètres au lieu de la norme prescrite de 6.09 mètres
No de la demande :	DM 21-09
Nom du requérant :	Jean-Francois Fortin
Emplacement :	767 Grand rang Saint-François
Objet de la demande :	Autoriser le lotissement d'un terrain d'une profondeur de 37.93 mètres au lieu de la norme prescrite de 60 mètres et autoriser la largeur du résidu du terrain à 12.5 mètres au lieu de la norme prescrite de 50 mètres.
No de la demande :	DM 21-10
Nom du requérant :	Michael Pariseau
Emplacement :	510 rue des Pruches
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant.
No de la demande :	DM 21-11
Nom du requérant :	Olivier Brouillard
Emplacement :	224 rue Notre-Dame
Objet de la demande :	Autoriser l'empiètement d'un balcon du 2 ^e étage en cour avant.
No de la demande :	DM 21-12
Nom du requérant :	Luc Poirier
Emplacement :	57 avenue Garneau
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché à 4'6'' de la ligne latérale gauche.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes peuvent le faire soit par courriel urbanisme@villest-pie.ca ou par téléphone au 450-772-2488 poste 223 jusqu'au 1er juin 2021 à 12 h 00.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour de mai 2021.

par

Annick Lafontaine
Greffière